

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Alpes-Maritimes Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi 28 février 2026 à Saint Laurent du Var

Vérification du Quorum de l'AGO

Rappel du quorum : l'assemblée Générale Ordinaire ne peut délibérer que si le quart au moins des droits de vote est présent ou représenté. Le nombre total d'associations ayant droit de vote est de 75 pour un total de 443 voix. Le quorum constaté étant de 338 voix pour 54 associations présentes ou représentées, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Le Président, M. Philippe TORT ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 9h05 et présente l'ordre du jour :

1. [Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2025](#)

Le procès-verbal a été transmis à tous les présidents(es) d'associations, il était également disponible sur le site.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} mars 2025

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 308 Voix

Nbre pour : 338 / Nbre contre : 0 / Nbre abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2. [Rapport moral du Président](#)

Intervention de M. Philippe TORT, Président

Chers adhérents, partenaires et amis de la randonnée,

Lorsque j'évoque la randonnée, j'entends l'ensemble de nos pratiques, du long-côte et de la marche aquatique jusqu'à la raquette à neige, en passant par la marche nordique, la Rando Santé, le Fast Hiking, le Rando Challenge, les bâtons dynamiques et toutes nos activités avec bâtons.

L'année 2025 a été marquée par une baisse significative de nos ressources (-20 %), liée à la suppression de la surcotisation sur les licences, au gel des tarifs et à la diminution des subventions. Cette situation nous a contraints à ralentir certains projets et à réduire nos dépenses, notamment sur les manifestations. Malgré cela, nous avons maintenu notre soutien financier aux formations et aux actions des clubs, afin de favoriser la diversification et l'encadrement de qualité.

La commission formation du 06 est restée particulièrement dynamique, proposant plusieurs stages qualifiants. Nous avons également poursuivi la création, le développement et l'entretien de nos itinéraires, avec notamment l'homologation en GR® de Pays du Grand Parcours des Baous (initialement créé par le Conseil Départemental) et un balisage rigoureux assuré par la commission sentiers, que je tiens à remercier chaleureusement.

Après une baisse d'environ 3 % des licenciés en 2024-2025, la redynamisation engagée par la commission PAVA, avec un nouveau responsable, porte ses fruits et nous retrouvons une évolution positive.

Les séjours et voyages rencontrent toujours un franc succès, la preuve, complets très rapidement : bravo à cette commission séjours pour son engagement.



Je remercie également notre webmaster et l'équipe communication pour la qualité du site, des réseaux sociaux, de la newsletter et du Rando'6, outils essentiels au rayonnement du CDRP06.

Au sein du comité, une nouvelle administratrice a été cooptée et sera soumise à ratification. Cinq postes féminins restent vacants : mesdames, nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Je n'oublie pas non plus notre Secrétaire général, notre trésorier et nos deux employées qui assurent une gestion quotidienne du comité.

Perspectives 2026

Notre fédération poursuit son engagement en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement, valeurs au cœur de la randonnée.

Le défi financier demeure cependant majeur. Pour 2025-2026, les recettes resteront stables, sans augmentation des licences ni des subventions. Nous devons poursuivre nos efforts de gestion. La stabilité du nombre de licenciés constitue toutefois un signal encourageant.

Pour 2026-2027, une augmentation du tarif des licences et la mise en place de frais de gestion départementaux sont envisagées, sous réserve du vote des résolutions.

La Fédération souhaite relancer la Fête de la Randonnée et le comité entend renforcer sa présence sur le terrain. Cela nécessitera l'appui des bénévoles et des clubs : nous ferons appel à vous.

Nous célébrerons également les 25 ans de partenariat avec la Ville de Cagnes-sur-Mer, témoignant d'une collaboration durable en faveur du sport et des activités de pleine nature. Comme chaque année, nous restons engagés aux côtés du Téléthon.

Malgré les défis, notre comité reste pleinement mobilisé pour développer la randonnée, promouvoir ses bienfaits et défendre une pratique respectueuse de l'environnement.

Le comité est la vitrine de vos clubs et de vos engagements. Merci à toutes et à tous pour votre implication et votre passion.

« Il y a une différence entre connaître le chemin et arpenter le chemin. » – Andy Wachowski Film Matrix

« Ne prenez que des souvenirs, ne laissez que des empreintes. » – Chef Seattle

« La randonnée, c'est découvrir que vos chaussures sont plus courageuses que vous. »

Sportivement,

Approbation du rapport moral du président ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 333 / Nbre contre : 0 / Nbre abstention : 5

Adopté



3. [Rapport financier 2023 – Lecture du rapport du vérificateur aux comptes](#)

Intervention de Jean-Pierre GALGANI, Trésorier

Compte de résultat comptable – annexe 1 et 2

Bilan 2025 – annexe 3

RAPPORT FINANCIER DU CDRP 06 AG DU 28/02/2026 POUR L'EXERCICE 2025

Cet arrêté comptable a été validé à l'unanimité le 27/01/26 par le CODIR du Comité Départemental 06 et a fait l'objet d'un rapport de notre Vérificateur aux comptes.

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à **+ 25 161,04 €**, confirmant une situation financière saine malgré un contexte contrasté.

	Réalisés au 12/24	Réalisés au 12/25		Réalisés au 12/24	Réalisés au 12/25
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>ACHAT DE MARCHANDISES</i>	2 111 €	3 108 €	<i>VENTES DE MARCHANDISES</i>	41 815 €	74 314 €
<i>AUTRES CHARGES EXTERNES</i>	116 116 €	132 416 €	<i>PRODUCTION VENDUES</i>	31 578 €	26 805 €
<i>IMPOTS ET TAXES ET ASSIMILES</i>	562 €	681 €	<i>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	20 487 €	37 088 €
<i>REMUNERATION ET INTERIM</i>	43 213 €	39 970 €	<i>AUTRES PRODUITS</i>	91 414 €	69 653 €
<i>CHARGES SOCIALES</i>	5 362 €	8 318 €	<i>PRODUITS FINANCIERS</i>	2 498 €	6 761 €
<i>AUTRES CHARGES</i>	2 977 €	3 948 €	<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	3 040 €	0 €
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	6 552 €	0 €			
<i>IMPOTS BENEFICES</i>	0 €	1 019 €			
<i>BENEFICE</i>	13 938 €	25 161 €			
	190 832 €	214 621 €		190 832 €	214 621 €

DEPENSES

Plusieurs investissements et charges exceptionnelles ont impacté l'année 2025 :

- ♦Le renouvellement du matériel informatique : suite à l'arrêt du support de Windows 10 par Microsoft, nous avons procédé à l'achat d'un nouvel ordinateur pour la salariée ainsi que pour la trésorerie, afin de garantir la sécurité et la continuité de nos activités.
- ♦L'acquisition d'un rétroprojecteur : cet investissement nous permettra d'améliorer la qualité de nos réunions et formations, tout en mettant à disposition aux clubs de notre ancien matériel.
- ♦La procédure concernant l'escroquerie de 2024 pour un montant de 5000 € dont nous avons été victimes est toujours en cours.

RECETTES

Du côté des recettes, plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

Concernant les licences : Comme anticipé, les recettes liées aux licences sont en baisse.

Cette diminution s'explique par :

- La suppression de la sur-cotisation,
- Et une baisse du nombre de licences en 2025 (-135 licences).



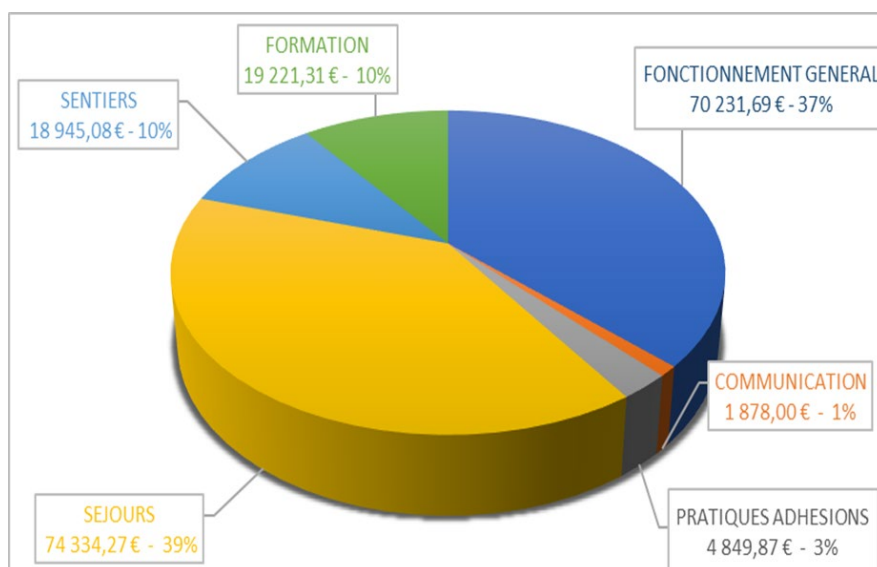
Plusieurs facteurs ont cependant contribué positivement au résultat :

- La réintégration d'une charge de 6 450 €, comptabilisée en 2021, correspondant à une facture d'édition d'un Topoguide qui ne nous avait finalement pas été adressée.
- Une subvention balisage de 5 000 €, attribuée en 2024 mais perçue en 2025.
- Une subvention de 2 500 € pour des formations de nos adhérents sur l'application MaRando®.
- L'abandon de frais des bénévoles, représentant un soutien significatif de 2 600 €.
- L'extension voyages et séjours, dont les recettes ont dépassé les prévisions budgétaires.
- Une hausse des produits financiers : le placement de nos fonds a généré 4 000 € de produits financiers, renforçant ainsi notre

	Dépenses Prévisionnelles 2025	Dépenses réelles 2025	Recettes Prévisionnelles 2025	Recettes réelles 2025
Fonctionnement Général	71 755,00 €	70 231,69 €	18 100,00 €	16 130,97 €
Communication	2 950,00 €	1 878,00 €	500,00 €	618,00 €
Pratiques Adhésions	16 700,00 €	4 849,87 €	72 500,00 €	69 668,19 €
Extension voyages et séjours	64 000,00 €	74 334,27 €	70 100,00 €	86 506,00 €
Sentiers	33 100,00 €	18 945,08 €	35 670,00 €	24 901,00 €
Formation	34 105,00 €	19 221,31 €	24 740,00 €	16 797,10 €
Totaux	222 610,00 €	189 460,22€	221 610,00 €	214 621,26 €

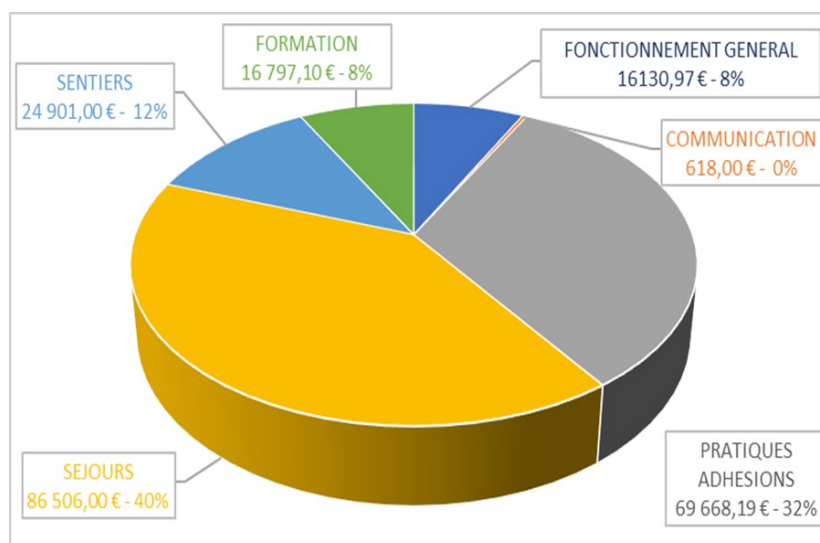
Ici la représentation graphique générale de nos dépenses et recettes

Dépenses 189 460 €





Recettes 214 621 €



Durant l'exercice le CODIR a décidé de maintenir le cpte à terme à hauteur de 120 000 €.

CONCLUSIONS :

Malgré la baisse des recettes liées aux licences et un contexte marqué par certains aléas, la combinaison :

- D'une gestion rigoureuse,
- De produits exceptionnels,
- Du dynamisme de nos activités,
- Et du soutien précieux des bénévoles,

Explique le résultat excédentaire de 25 161 € pour l'exercice 2025. Ce résultat sera affecté au report à nouveau.

Il renforce la solidité financière de notre structure, nous permettant d'envisager l'avenir avec à la fois prudence et sérénité, tout en assurant la pérennité des emplois au sein de notre association.

Bénévolat

Le travail considérable de nos bénévoles, qu'il s'agisse de l'administration, de la formation ou de l'entretien des sentiers, totalise 10436 heures, soit l'équivalent de 217695 €, sur la base d'un taux horaire de 20,86 € (taux moyen préconisé par la fédération en 2025). Un grand merci à eux pour leur engagement et leur précieuse contribution !

4. [RAPPORT - Commissaire aux comptes - Gérard RODDE](#)

Une nouvelle fois, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport établi après la vérification des comptes du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Alpes-Maritimes. Ces contrôles ont eu lieu les mercredi 09 décembre 2025 et vendredi 09 janvier 2026 dans les locaux du Comité situés à Cagnes-sur-Mer. Ces vérifications des comptes ont eu lieu en présence de Jean-Pierre GALGANI, trésorier, et Nathanaël LEMBERGIER, comptable.

Comme tous les ans, ont été mis à ma disposition tous les documents comptables, les factures et justificatifs des dépenses et recettes, les extraits des comptes bancaires.

Hormis celles sur les salaires, toutes les écritures comptables d'un montant supérieur à 500 € ont été examinées et vérifiées avec les factures correspondantes.

La situation de trésorerie au 31 décembre est en concordance avec les documents bancaires.

Les comptes de l'exercice 2025 se soldent par un excédent d'environ 25 000 € contre 14 000 € en 2024.

De cet audit, il ressort 2 points importants à signaler :

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23



- À ce jour, rien n'a pu être récupéré suite au vol effectué sur le compte du CDRP06 l'an dernier par un escroc (5000€). Le reliquat de facture datant de 2021 sur le Guide GTM qui n'a jamais été reçu et qui avait été provisionné dès 2021 a été considéré comme abandonné et a procuré sur l'exercice 2025 un boni de 6 450 €.
- D'autre part, les grandes lignes du budget prévisionnel 2026 ont également été examinées. Les dépenses et recettes prévisionnelles 2026 sont en équilibre et sont en hausse de 5 % par rapport à celles de 2025

La situation des comptes est claire et sans aucune ambiguïté et n'ayant aucune objection à émettre en ce qui concerne la régularité des écritures, des dépenses et recettes ainsi que du respect des procédures comptables, je peux certifier que les comptes du CDRP06 présentés sont sincères et réguliers. En foi de quoi je recommande à l'assemblée d'approuver, d'une part, les comptes de l'année 2025 et d'autre part le Budget Prévisionnel 2026. Merci pour votre attention.

Approbation du rapport financier 2025 ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 338 / Nbre contre : 0 / Nbre abstention : 0

Adopté à l'unanimité

5. [Présentation du budget prévisionnel](#)

Intervention de Jean-Pierre GALGANI, Trésorier

	Dépenses	Recettes
	Budget 2026	Budget 2026
FONCTIONNEMENT GENERAL	75 870,00 €	13 300,00 €
COMMUNICATION	2 200,00 €	500,00 €
PAVA	15 190,00 €	78 100,00 €
SEJOURS	77 410,00 €	86 400,00 €
SENTIERS	32 100,00 €	29 300,00 €
FORMATION	30 910,00 €	26 080,00 €
TOTAL	233 680,00 €	233 680,00 €

Approbation du budget prévisionnel 2026 ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 327 / Nbre contre : 0 / Nbre abstention : 11

Adopté

6. [Élection du Vérificateur aux comptes – Gérard RODDE](#)

Ratification de Gérard RODDE au poste de vérificateur aux comptes pour 4 ans.

Vote de la Ratification de Gérard RODDE au poste de vérificateur aux comptes ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 338 / Nbre contre : 0 / Nbre abstention : 0

Adopté à l'unanimité

7. [Élection de Martine LANTELME au poste d'administratrice](#)

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23



Martine LANTELME a été cooptée au poste d'administratrice par le CoDir le 28 février 2026. Sa candidature est soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Ratification de Martine LANTELME au poste d'administratrice ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 338 / Nbre contre : 0 / Nbre abstention : 0

Adopté à l'unanimité

8. Présentation et approbation des mises à jour du Règlement Intérieur *Intervention d'Anne-Marie MARQUET secrétaire générale*

ARTICLE 9 : TABLEAU DES COTISATIONS ET DES MODALITÉS FINANCIÈRES FRAIS ADMINISTRATIFS DÉPARTEMENTAUX

Ajout d'un article concernant la mise en place de frais administratifs départementaux

Afin d'assurer le fonctionnement et le développement de ses actions, le CDRP06 fixe des frais administratifs départementaux applicables à chaque licence délivrée sur son territoire. Ces frais s'ajoutent au coût de la licence fédérale et sont perçus dans les mêmes conditions que celle-ci.

Le montant des frais administratifs départementaux est proposé par le Comité Directeur et ensuite, soumis au vote lors de l'Assemblée Générale. Il est voté chaque année au moment de l'approbation des tarifs de licences pour la saison suivante.

Le montant de ces frais administratifs est intégralement reversé au comité départemental.

Modification du montant de l'aide pour la formation santé

Tableau des modalités de prise en charge des frais		
Mise à jour Assemblée Générale du 4 mars 2023		
FRAIS	MONTANT	JUSTIFICATIFS
Formation Randosanté®	Aide à 45% (Plafond 67,50€) en complément du remboursement du CRRP PACA	en Reversée par le Comité à l'Association sur copie de l'inscription et participation au stage

Remplacé par :

Tableau des modalités de prise en charge des frais		
Mise à jour Assemblée Générale du 28 février 2026		
FRAIS	MONTANT	JUSTIFICATIFS
Formation Randosanté®	Aide à 45% (Plafond 150€) en complément du remboursement du CRRP PACA	Reversée par le Comité à l'Association sur copie de l'inscription et participation au stage

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23



La mise en place de la nouvelle pratique « Marche avec Bâtons Dynamiques »

Cette nouvelle activité engendre de nouvelles formations d'animateurs, le CDRP06 souhaite ajouter les articles suivants :

Tableau des modalités de prise en charge des frais		
Mise à jour Assemblée Générale du 28 février 2026		
FRAIS	MONTANT	JUSTIFICATIFS
Animateur Marche avec Bâtons Dynamiques (détenteur d'un BF AMN)	Aide à 45% (Plafond 50€) en complément du remboursement du CRRP PACA	Reversée par le Comité à l'Association sur copie de l'inscription et participation au stage
Animateur Marche avec Bâtons Dynamiques (détenteur d'un BF AR ou LC)	Aide à 45% (Plafond 157.50€) en complément du remboursement du CRRP PACA	Reversée par le Comité à l'Association sur copie de l'inscription et participation au stage

Approbation des modifications du règlement intérieur ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 299 / Nbre contre : 21 / Nbre abstention : 18

Adopté

9. [Présentation des tarifs](#)

Intervention de Philippe TORT

Politique tarifaire pour la saison sportive 2026/2027

Simplification de la licence ⇒ Licence Unique Simplifiée

Constat : 90% des ventes concernent deux titres principaux (IRA et FRA)

Demande : 74% des clubs et 88% des comités pour une simplification

Solution proposée

Licence unique obligatoire incluant la Responsabilité Civile et la Protection Juridique

Présentation de la licence unique et des options

- Une seule licence modulable

Remplacement des 12 titres actuels par un système d'options personnalisables selon les besoins spécifiques de chaque pratique.

- Protection garantie pour tous

Couverture automatique en Responsabilité Civile et Protection Juridique pour l'ensemble des adhérents, sans exception.

- Des options modulables

Les options proposées par les clubs et comités pour garantir l'adhésion de tous : assurance accidents corporels ou multi loisirs, famille, jeune1 double licence, abonnements, ...

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



Les options en détail

Options de la licence unique

Types Individuelle, Familiale, Jeune, Double licence (FFSA/FFH...).	Assurances Complémentaires Accidents Corporels ou Multi loisirs.	Abonnements & Services Passion Rando Mag, GR@ccess.
--	---	---

Suppression de deux titres

- Licence Baliseur

Ce titre de licence spécifique ne sera plus proposé. L'assurance des baliseurs est portée par la carte Baliseur. Un baliseur pourra continuer à pratiquer les activités de marche et de randonnée, en club ou en comité via la licence unique.

- Licence Comité

Ce titre de licence spécifique ne sera plus proposé. Un comité pourra vendre la licence unique avec ou sans options, libre à lui d'appliquer ou non une part comité.

Proposition d'une hausse du tarif de la licence

Communication anticipée pour 2 ans et une 3e année qui sera considérée au regard des besoins et des résultats budgétaires. Proposition : +2 € par an sur la licence

Hausse de l'assurance : pris en charge par le siège pour 25/26 et répercutée sur les saisons suivantes

Hausse des frais de gestion : Hausse des frais de gestion +1 € par licence

Pas de changement de répartition des parts

- {hors assurance, PSD et frais de gestion) : Siège 35%, CORP 47%, CRRP 18%
- Cotisations additionnelles des comités possibles

Politique Tarifaire pluriannuelle dès 2026/2027

+2€ sur la licence (hors coût assurance)

+ Hausse des montants assurance (prise en charge par le siège - non répercuté aux clubs sur la saison 2025/2026)

Soit en 2026/2027 :

Tarif de la licence unique à 31€ (Assurance RC. / PC incluse)

Tarif licence unique+ Option accidents corporels à 33€

Type de licence	Part licence	Part assurance	Prix total licence
IR (Individuelle avec Responsabilité Civile)	28€	0,70 €	28,70 €
IRA (Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels)		2,85 €	30,85 €
IMPN (Individuelle Multiloisirs Pleine Nature)		14,90 €	42,90 €



Type de licence	Part licence	Part assurance	Prix total licence
Licence unique (avec RC et PJ)	30€	1,00€	31,00€
Option accidents corporels		3,00€	33,00€
Option Multiloisirs		16,00€	46,00€

Proposition des tarifs licence dès 2026

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



	LICENCE UNIQUE AVEC RC	31€	OPTION		
+			JEUNE	FAMILLE	Double licence FFSA/FFH
			16€	62	11
+	OPTION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE				
ou	ACCIDENTS CORPORELS (ex IRA)	33	18	66	
ou	MULTISPORT ex IMPM	46	31	92	
+	OPTION SERVICE NUMERIQUE (abonnement PRM, etc...)				
	PRIX TOTAL LICENCE pour l'option famille gratuité des enfants mineurs rattachés				

Approbation du tarif de la licence unique et des options ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 264 / Nbre contre : 48 / Nbre abstention : 18

Adopté

10. [Approbation de la gratuité des deux premières années d'affiliation pour tout nouveau club](#)

Accompagnement des nouveaux clubs

Dispositif complet de soutien personnalisé pour faciliter l'intégration et le développement des clubs nouvellement affiliés.

Outils numériques innovants

Mise à disposition d'une suite d'outils digitaux et de supports pédagogiques pour simplifier la transition et l'adhésion.

Gratuité totale

Les deux premières années seront entièrement gratuites pour tous les nouveaux clubs affiliés, leur permettant de se développer sans contrainte financière.

Approbation du tarif de la gratuité des deux premières années d'affiliation pour tout nouveau club ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 292 / Nbre contre : 35 / Nbre abstention : 11

Adopté

11. [Approbation des tarifs des affiliations des clubs](#)

Nouvelle Grille d'affiliation

4 tranches pour un meilleur rééquilibrage et équité en fonction de la taille des clubs :

- 30 adhérents : 40€
- 31-60 adhérents : 60€
- 61-90 adhérents : 80€
- + 90 adhérents : 100€

Maintien des tarifs actuels pour les tranches < 30 et 31-60 adhérents afin de ne pas pénaliser les petits clubs

Approbation des tarifs des affiliations des clubs ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 263 / Nbre contre : 80 / Nbre abstention : 5

Adopté

12. [Approbation du montant des frais administratifs départementaux](#)



Dans le cadre de la mise à jour du système de gestion fédérale, une cotisation additionnelle départementale pour frais administratifs sera intégrée. De fait, notre règlement intérieur sera modifié pour intégrer cette nouvelle option. Le montant proposé par le comité départemental sera soumis au vote de l'Assemblée Générale chaque année en même temps que le vote des tarifs de licence.

Résolution : vote pour l'ajout de 1 € de frais administratifs par licence sur la saison 2026/2027.

Approbation du montant des frais administratifs départementaux ?

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 338 Voix

Nbre pour : 295 / Nbre contre : 43 / Nbre abstention : 0

Adopté

13. [Élection des représentants à l'assemblée régionale \(10 personnes maximum\)](#)

Cinq administrateurs sont volontaires pour assister à l'AG régionale du 14 mars 2026 à Marseille.

1. Martine CHECH – Responsable commission Séjours
2. Joëlle FERAUD – Administratrice CDSI / Édition
3. Béatrice ROSSIGNOL – Administratrice PAVA
4. Jean-Pierre GALGANI – Trésorier
5. Pierre GUIGUET – Administrateur CDSI

Vote à bulletin secret à la majorité simple des voix exprimées

Votants : 54 clubs / Voix totales : 338 Voix / Voix exprimées : 308 Voix

CHECH Martine	333 voix	Élu(e)
ROSSIGNOL Béatrice	306 voix	Élu(e)
GUIGUET Pierre	301 voix	Élu(e)
GALGANI Jean-Pierre	298 voix	Élu(e)
FERAUD Joëlle	294 voix	Élu(e)

14. [Élection des représentants à l'assemblée générale fédérale et au congrès du 27 mars 2026](#)

Candidats :

Représentant

1 – Patrick REY Vice-Président / Responsable CDSIN

Suppléant

2 – Joëlle FERAUD Administratrice CDSI

Vote à bulletin secret à la majorité simple des voix exprimées

Votants : 54 clubs / Voix totale : 338 Voix / Voix exprimées : 308 Voix

Joëlle FERAUD 301 voix Élu(e) Patrick REY 316 voix Élu(e)

15. [COMMISSION - Pratiques Adhésions et Vie Associative](#)

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

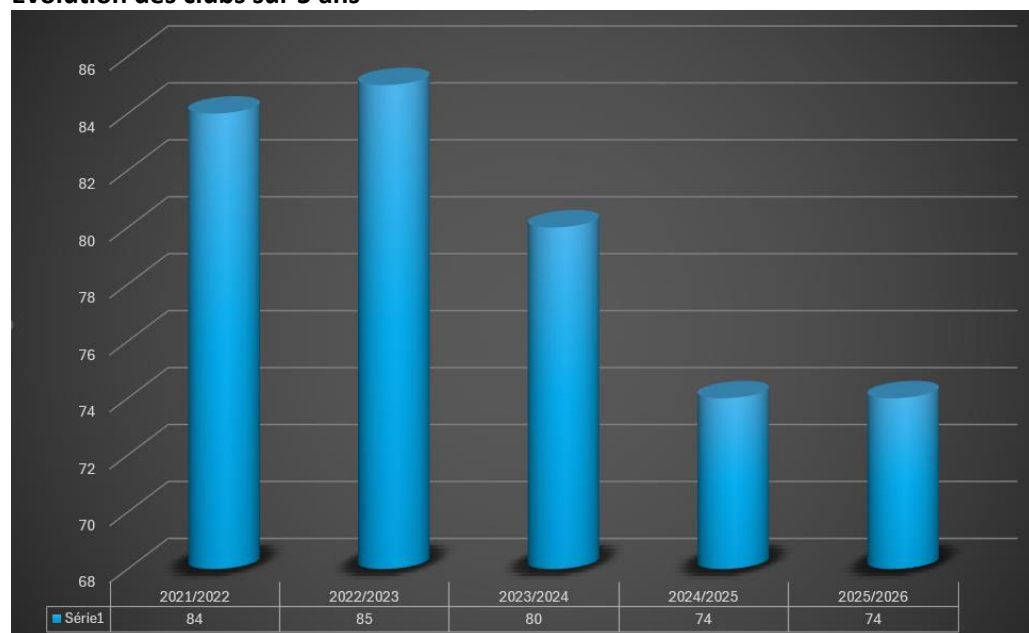
Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

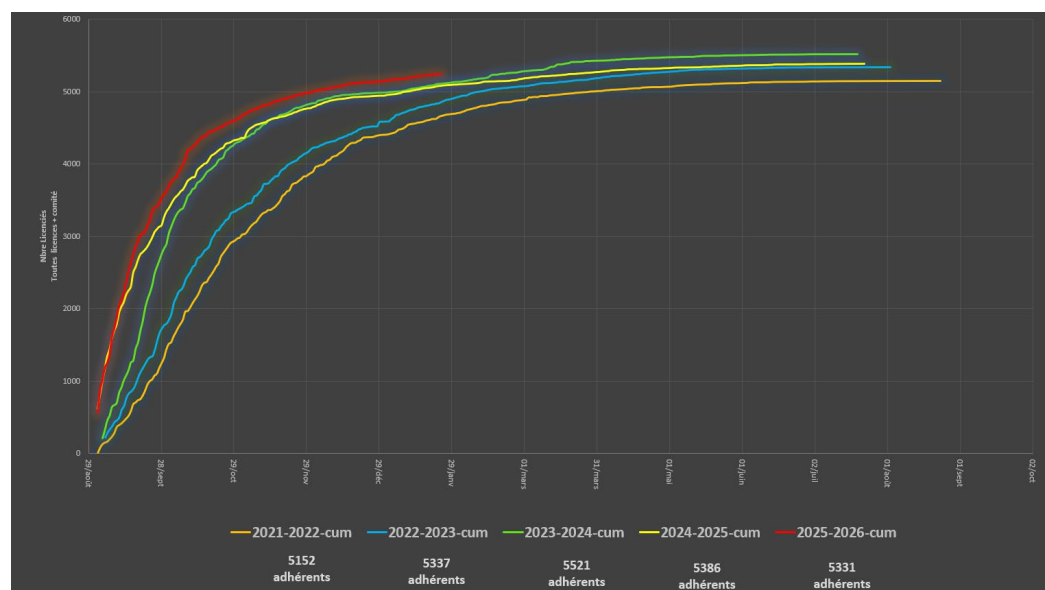


Intervention Rémy *GUITTON* Responsable PAVA

Evolution des clubs sur 5 ans



Evolution des adhésions sur 4 ans



Nouveau système de Gestion Fédérale.

Un nouveau système de gestion fédérale pour la prise de licence sera livré au mois de juin :

Possibilité d'affiliation du club à partir du mois de juin.

Possibilité de souscrire les licences de la nouvelle saison dès juin.

Les licences seront actives à compter du 1er septembre (prélèvement bancaire de la fédération effectué au 1er septembre).

Une réunion « Journée des dirigeants » est prévue le samedi 20 juin notamment pour vous présenter le logiciel et vous accompagner dans la prise en main de ce système.



Subvention pour les clubs.

Cette année encore, le CDRP06 renouvelle son aide aux clubs pour l'organisation de manifestations :

Les dossiers sont à retourner avant le 1er septembre.

La subvention concerne tout évènement organisé sur l'année 2026.

Les dossiers seront soumis au comité directeur pour approbation.

Randonnée éco-citoyenne.

Cette année le comité souhaite organiser des actions éco-citoyennes.

Nous souhaitons faire participer les clubs dans leur commune.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter.

Nous prendrons en charge la gestion administrative et le soutien logistique.

Les actions prévues en 2026

- « Café rencontre » : une matinée réunissant les présidents de clubs affiliés et ceux de clubs non affiliés. – Vendredi 3 juillet.
- « Rando botanique » : Organisation et encadrement d'une sortie à thème / Moment convivial et pédagogique / Valorisation du patrimoine naturel et du lien social.
- « Stand d'information sur le GR®52 – Boréon » : en octobre.
- 25 ans du comité à Cagnes-sur-Mer : en septembre.
- Opérations Téléthon : en octobre

Manifestations des clubs

Vous serez contacté par des administrateurs quelque temps avant l'évènement pour convenir de vos besoins :

- Matériel de communication tel que des oriflammes, banderoles...
- Des lots : goodies, topoguides.
- Un soutien logistique au niveau de l'animation

Les manifestations :

- **Dimanche 1er mars 2026 à ANTIBES - Longe côte coupe de France des clubs**- Organisé par les clubs ASLM Cannes LC et LongeTEAM 06
- **Dimanche 8 mars 2026 à ANTIBES** - Trail Longe-Côte « Le Calvaire » - Organisé par le club WildMove
- **Dimanche 29 mars 2026 à THÉOULE-SUR-MER** - 23e édition du Critérium Pédestre de l'Esterel - Organisé par le club TERRE
- **Dimanche 26 avril 2026 à VILLARS-SUR-VAR** - 4e TRAIL et 35e Critérium des 4 Cantons - Organisé par le club AVDSA
- **Dimanche 21 juin 2026 à SAINT-VALLIER-DE-THIEY** - 12e édition des 10 km de marche nordique - Organisé par le club des Joyeux Randonneurs Vallérois
- **Dimanche 21 juin 2026 à THÉOULE-SUR-MER** - 5e édition du Trail Longe-Côte TERRE/MER - Organisé par le club TERRE
- **Septembre 2026 à LA BRIGUE** - 24e Critérium de la Brigue - Organisé par le club A.L.P.E.S
- **Dimanche 11 octobre 2026 à MANDELIEU-LA-NAPOULE** - 11e édition du Trail Longe Côte de la Napoule - Organisé par le club Trail Longe Côte Napoule
- **Dimanche 11 octobre 2026 à VALBONNE** - 4e Critérium Vallis Bona - Organisé par le club VSA Montagne

16. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSIONS SENTIERS ITINÉRAIRES

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

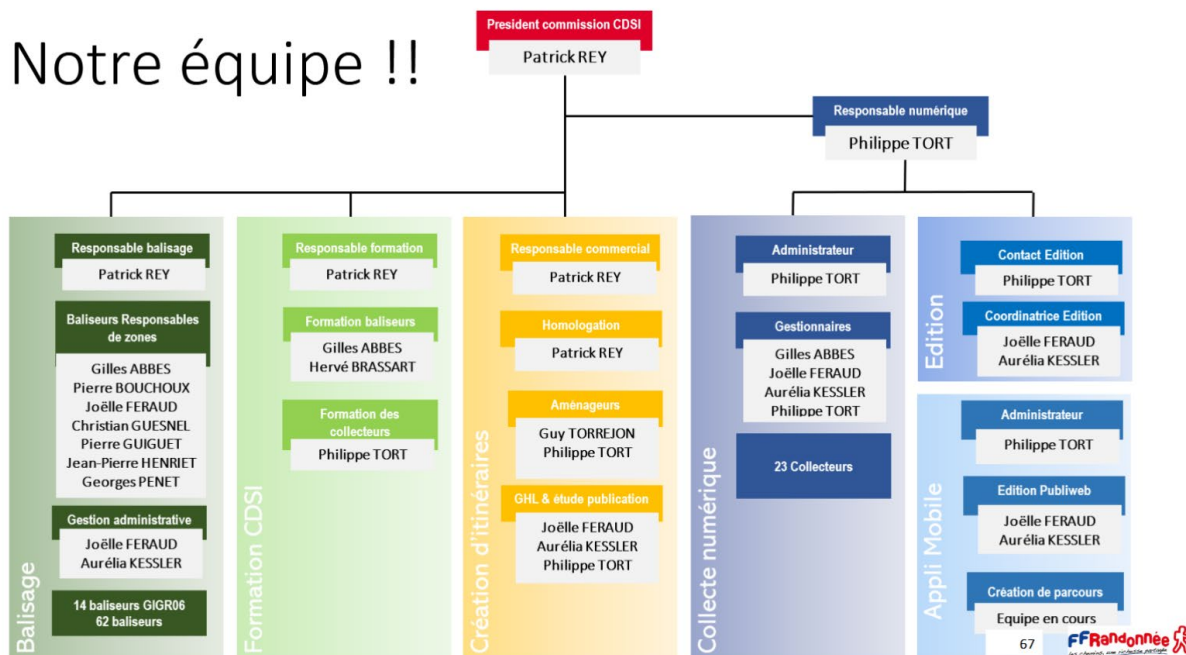
Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



Intervention Patrick REY responsable CDSI

Notre équipe !!



Les principales actions CDSI 2025 :

- Homologation du GR® de Pays du Grand Parcours des Baous avec comme cheffe de projet Aurélia. 2ème GR® de Pays dans le 06 après celui du GR® de Pays Lou Camin Nissart.
- La Convention de balisage avec le CD06 a été revalorisée en 2025 et celle avec la Métropole Nice Côtes d'Azur a été reconduite.
- Réalisation d'une formation de balisage soit xx nouveaux baliseurs formés et équipés qui viennent s'ajouter ou remplacer les 60 baliseurs déjà en place.
- Une CDSI dynamique et motivée avec 3600 heures de bénévolat pour les baliseurs Collecteurs et 1400 heures de bénévolat pour la CDSI
- 12 réunions pour les projets, de CDSI, de CRSI ou CNSI. Et une reconnaissance pour la qualité de nos actions de la part de notre Commission Nationale Sentiers.
- Un budget équilibré à 25000€.

Les principales actions CDSI 2026

- Balisage et promotion de notre GR® de Pays le Grand Parcours des Baous. Avec sa promotion auprès des collectivités du SIVOM et du CD06.
- Promotion du GR® de Pays Lou Camin Nissart pour les années à venir et sa signalétique.
- Tenir nos engagements de balisage 2026 soit environ 600 km GR® + GR® de Pays + PR®.
- Un projet supplémentaire sera présenté au Conseil départemental des Alpes-Maritimes il concernera la création d'un nouveau GR® de Pays.....à suivre.

RAPPORT D'ACTIVITÉ NUMÉRIQUE

Intervention Philippe TORT responsable numérique

Le numérique dans la CDSIN

La Commission Départementale se nomme SENTIERS, ITINÉRAIRES et NUMÉRIQUE.

L'activité numérisation au sein des comités départementaux a commencé il y a 12 ans.

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



Le numérique est incontournable et majoritaire dans le fonctionnement de la CDSIN, à la fois dans la gestion du balisage, des sentiers, des publications et de MaRando.

Les bénévoles (baliseurs, collecteurs, aménageurs, gestionnaire, coordinateur édition ...) enrichissent notre base numérique fédérale.

Cela n'a pu être possible que grâce à l'engagement de chaque bénévole. Je remercie chacun de vous.

Numérique - les compétences

WebSIG

- 1 Aménageur pour l'étude de nouveaux parcours
- 23 Collecteurs pour le relevé des données du terrain
- 3 Gestionnaires en charge de la mise à jour de la géométrie des tracés et de l'habillage
- 1 Administrateur pour valider le travail des gestionnaires et gérer les itinéraires

Publiweb

- 1 Contact édition pour la validation des Rando Fiches, Topoguide et parcours numériques
- 2 Coordinateurs édition pour la création des Rando Fiches, Topoguide et parcours numériques

MARANDO

- 1 Superviseur pour le suivi et l'organisation de l'activité
- de bénévoles pour la création de circuits directement sur l'application

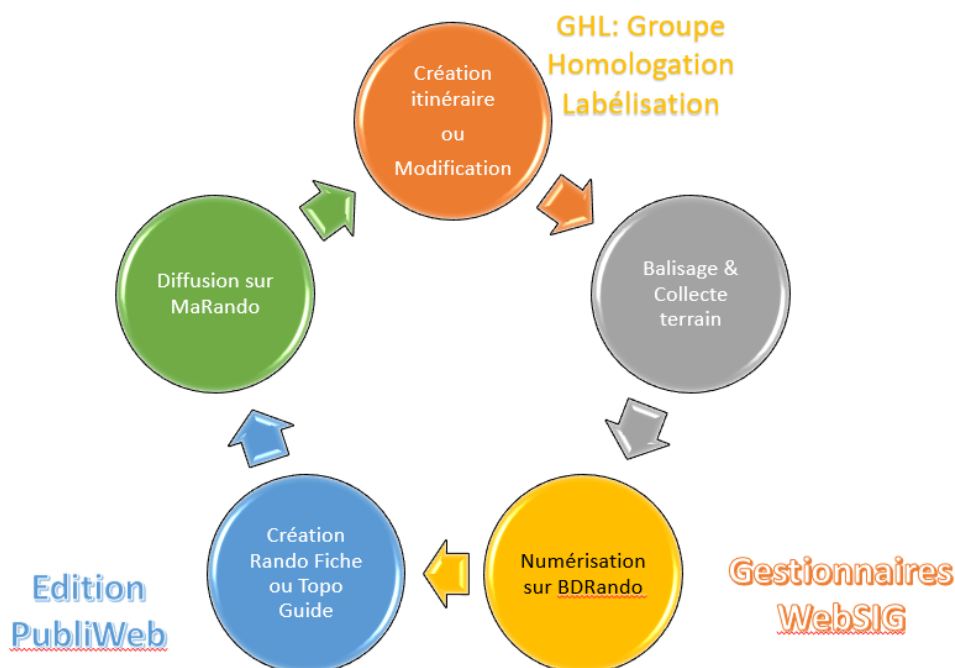
Outdoors Vision

- 2 Administrateurs pour l'analyse des flux d'activités (marche, trail ...)

Tableau de bord Suricate

- 3 Utilisateurs pour l'analyse des alertes déposées sur le site

La chaîne numérique



BILAN NUMERIQUE – Création de parcours

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23



En 2025 nous avons réalisé :

- Un nouveau GR® de Pays « Le grand parcours des Baous » – 90 km.
- Création de nouveaux circuits sur MaRando.
- Diverses modifications des GR® suite aux tempêtes Alex, Aline, à des conflits d'usage et sécuritaires.
 - GR®52, au Boréon nouvel aménagement entre le col de Salèse et le refuge Saladin
 - Plusieurs travaux d'amélioration sur les GR, organisés par le CD06

BILAN NUMERIQUE – WebSIG

C'est la source officielle de nos 1200 km de GR®, GR® de Pays, Circuits Labélisés
Chaque année 400 km sont à parcourir et à collecter.

Toutes les données sont ensuite numérisées par les gestionnaires

Bilan 2025

- 250 km de sentiers collectés en deçà de l'objectif de 500 km
- 1 formation collecteurs organisée sur Antibes
- Travail continue d'analyse, recalage et habillage des itinéraires sur WebSIG
- Plusieurs ateliers MaRando pour les baliseurs et les animateurs de club.

BILAN NUMERIQUE – Publiweb depuis 2020

1re Édition du topo Guide du GR® 52 de Mars 2022 devient collector

Il n'est plus édité mais il reste quelques exemplaires en vente au CDRP06

-Topo Guide du GR®52 Grande Traversée du Mercantour

-Nouvelle édition en cours de révision qui intégrera uniquement le GR®52 et GR®5

-Le GR®52A sera édité dans une Rando Carte

Application MaRando

Après 4 ans d'existence

- Plus de 700 000 téléchargements ont été enregistrés sur les stores
- Presque 10.000 parcours qualifiés, dans toute la France et ses territoires d'outre-mer
- La fonctionnalité MaTribu qui est un outil de partage, pour tous les publics, toujours en privilégiant les licenciés de notre fédération.
- La possibilité de suivre un parcours et d'en créer un en simultanément. La fonctionnalité « Ma Carte »
- MaRando & MaTribu deviennent des outils utilisables par les baliseurs, collecteurs et aménageurs
- Des améliorations et nouvelles fonctionnalités tout au long de l'année
- Pas de coût ou d'abonnement pour les comités
- L'application gratuite pour les licenciés FFRandonnée avec 100% fonctionnalités (uniquement l'abonnement payant pour avoir le fond de carte Top25 IGN de toute la FRANCE)
- Dans le 06 nous avons actuellement 70 parcours disponibles

**Vous avez envie de proposer de nouveaux circuits,
Venez rejoindre l'équipe édition numérique de la CDSI**



17. COMMISSION COMMUNICATION

Intervention Michel PERACCHIA responsable communication

L'activité de la commission communication comprend la publication du Rando 06, la newsletter, la gestion des réseaux sociaux.

Michel PERACCHIA fait un bilan de la fréquentation du nouveau site Internet FFR06

Il arrive en 2e position sur la recherche Google avec 40 000 visites depuis sa création en Mai 2024 ce qui représente 3000 pages visitées par mois.

Principales pages consultées sur le site FFR06 :

- Page d'accueil
- Grand tour du Mercantour
- Séjour randonnée
- Sentier Cap d'Antibes
- Rando 06 lors de sa parution
- Les idées de randonnée
- Le GRP® Lou Camin Nissart
- Les hébergements
- Trouver un club
- Les Rando Fiches

Pages visitées moins fréquemment :

- Licence Comité - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- Licence Club - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- Le Comité en Vidéo - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- Statuts et Règlement Intérieur - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- Procès-Verbaux Assemblées Générales - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- Boutique FFR06 Fédération Française de Randonnée Alpes Maritimes
- Devenir Collecteur/Baliseur - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- Alertes sentiers - FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNE
- Balisage et signalétique - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes
- COIN CDSI - Fédération Française de Randonnée des Alpes Maritimes

Bilan des réseaux sociaux

Le bilan de l'année 2025 est positif, avec un gain de 50 abonnés sur Instagram et de 177 abonnés sur Facebook. Cette progression s'explique notamment par le partenariat avec une influenceuse ayant réalisé le tour du Mercantour, ainsi que par la contribution des baliseurs(euses) et collecteurs(trices) qui partagent leurs photos pour alimenter nos réseaux sociaux.

La newsletter est envoyée à 3 600 abonnés et affiche un taux d'ouverture d'environ 56 %. Si les clubs transmettent leurs actualités, cela peut offrir une belle visibilité à leurs événements.

Le guide des associations, qui recense les coordonnées de chaque club, est diffusé à 600 exemplaires dans l'ensemble des offices de tourisme. Une nouvelle édition est prévue le mois prochain.



18. COMMISSION SEJOUR

Intervention Martine CHECH responsable séjours

Bilan 2025

En premier, je tiens à féliciter tous les clubs, et vous êtes nombreux, qui déclarent toujours leur séjour et qui ont fait le choix d'accompagner et de sécuriser vos participants en utilisant le dispositif d'Extension Immatriculation Tourisme (UEIT) mis en œuvre avec votre comité, grâce à l'Immatriculation Tourisme de notre fédération.

Comme prévu nous avons organisé en 2025, 2 séjours avec de belles aventures :

- En Grèce, ce voyage de 20 jours, riche et complet, a offert au groupe une diversité exceptionnelle. L'alternance entre randonnées, découvertes et visites des sites antiques a permis de créer une ambiance conviviale et de magnifiques souvenirs inoubliables dans ses panoramas naturels.
- Le Cap Vert, tant prisé, à la demande de nombreux clubs curieux de découvrir cette Ile, restera aussi un souvenir mémorable, tant pour la beauté des paysages que pour l'ambiance chaleureuse et solidaire du groupe.

Un immense merci à tous les participants pour leur enthousiasme, leur bonne humeur et ces moments uniques partagés ensemble, et surtout, MERCI de nous apporter votre confiance.

Immatriculation Tourisme

- La Fédération a obtenu l'Immatriculation Tourisme depuis 2010 sous le numéro N° IM075100382, et se porte garante pour ses comités et ses associations afin d'organiser vos séjours ou voyages en toute sécurité et en parfaite conformité avec la réglementation.
- Le Comité départemental des Alpes-Maritimes a signé une convention avec la Fédération et possède l'Extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale (EIT).
- Le Comité vous incite, si ce n'est pas déjà fait, à signer une convention en co-organisation avec lui pour obtenir l'utilisation de l'Extension Immatriculation Tourisme (UEIT)

Cela vous permet de bénéficier

- D'une « Responsabilité civile professionnelle » (Art. L. 211-16)
- D'une garantie financière
- Des assurances voyages optionnelles pour vos participants (annulation, bagages et assistance)

Organisation des séjours et voyages

Vous avez peut-être reçu une invitation pour assister à la réunion Webinaire sur les directives fédérales concernant l'organisation et la définition des séjours qui entrent dans le champ d'application du Code du Tourisme et du code du Sport. Ce qui n'est pas toujours clair pour tout le monde.

Selon le type de prestations que vous proposez à vos clubs, vous relevez de champs d'application de la loi différents

Les séjours qui entrent dans le code du tourisme :

Combine au moins une nuitée ET un forfait avec 2 services touristiques ou plus. Dès lors que vous combinez plusieurs services touristiques : hébergement, transport, prestations externes, visite guidée, entrée musée, etc..., votre séjour relève du code du tourisme. (Ex. transport organisé par le club, location bus ou minibus + un hébergement)

Les séjours qui restent dans le code du sport

Lorsqu'il ne comporte qu'un seul type de service touristique (hébergement uniquement, transport en voitures personnelles non géré par le club). Le club reste alors dans le cadre d'une activité sportive et non touristique.

Je ne vais pas m'étendre plus aujourd'hui sur l'obligation ou non d'utiliser l'immatriculation tourisme. Nous nous tenons à votre disposition pour vous permettre d'anticiper vos doutes et vous aider à vous y retrouver.



Documents pour vos séjours.

Tous les documents concernant le tourisme et validés par le siège de la Fédération sont rassemblés et mis à disposition du réseau fédéral par catégorie dans la « Base Documentaire FFRandonnée »

Sur le site Espace fédéral vous est indiqué :

Comment se connecter à la Base Documentaire de la FFRandonnée ?

Vous pouvez trouver aussi, sur notre site, tous les documents nécessaires, **mis à jour**, et à utiliser obligatoirement ces derniers, et j'insiste, pour déclarer vos séjours ou voyages :

<https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr> - Randonner & séjours

Formation Correspondant Tourisme

Depuis un an un nouveau cursus de formation a été mis en place, en 2 parties :

1 - Formation à distance sur la plateforme Clarolis.

La formation à distance permet aux participants d'avancer à leur rythme, de pouvoir revenir plusieurs fois sur les sujets et d'auto s'évaluer.

Possibilité d'accompagnement par un formateur.

2 - Formation en présentiel (durée 07h00)

Retour sur la formation à distance

Conception d'un séjour : exercice détaillé

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés par l'Utilisation de l'Extension Immatriculation Tourisme ou si vous avez de nouveaux correspondants touristes, nous pouvons organiser une cession de formation Correspondant Tourisme dans les locaux du Comité à Cagnes sur Mer.

Adresse mail : mchech@ffrandonnee.fr

SEJOURS COMITE 2026

Cette année nous avons au programme :

En juin, les incontournables montagnes des Dolomites en Italie pour découvrir une nouvelle région aux alentours d'Alleghe et de Caprile.

Début octobre, une nouvelle destination : les Baléares et son île Majorque aux reliefs sauvages dont les itinéraires alternent montagnes, sentiers côtiers et découvertes de villages typiques, idéals pour les amateurs de marche.

Fin octobre, un nouvel envol au Cap Vert, tant prisé, à la demande de plusieurs curieux qui souhaitent découvrir cette île.

Toutes les inscriptions sont clôturées, possibilités d'enregistrement sur listes d'attentes.

Et comme toujours, si vous le souhaitez, nous pouvons vous accompagner vers des destinations de votre choix.

Excellente année, bons voyages à tous et hâte de retrouver tous les participants, anciens et nouveaux, pour partager et vivre de bons moments ensemble.



19. COMMISSION FORMATION

Intervention Georges PHILIT responsable Formation

Bilan des actions de formation pour 2025

Les formations « Qualifiantes » :

- *Tronc Commun* : 2 journées organisées : 29 inscrits
- *Brevet Fédéral Animateur de randonnée* : 1 stage organisé : 13 inscrits - 10 validés (3 cassés)
- *Brevet Fédéral Animateur de Longe Côte / Marche Aquatique*
 - 1 stage organisé : 12 inscrits – 11 validés
 - **1 stage ANNULE (faute de candidat)**

Les formations « Techniques ou Pratiquer »

- *Les journées formations « Lecture de carte – Orientation »* : Nombre de journées programmées : 02
 - CONTES - Nombre de participants : 15
 - La Colle sur Loup (Club) – Nombre de participants : 12
- *Stage thématique « Géologie »* :
 - Stage géologie « Luberon » (5 jours) : Nbre de participants : 12
 - Stage Géologie « Cévennes » (6 jours) : Nbre de participants : 15
 - Journée découverte de la Géologie « Cap d'Ail » : 6 participants / 10 inscrits
- *Formation Correspondant Tourisme* : Formations programmées : 01 - Nombre de participants : 10
- *Formation « Pratiquer – Sécurité Raquettes » (2 jours)* : Nombre de formations programmées : 01 - Nombre de participants : 08
- *Formation « Pratiquer – Sécurité Montagne été » (2 jours)* : Nombre de formations programmées : 01 - **ANNULÉE faute de candidat.**
- *Formation Longe Côte – Marche Aquatique « Perfectionnement »* : Nombre de formations programmées : 01 - Nombre de participants : 19

Programme de formation pour 2026

Le programme des formations au niveau national est consultable sur le site de la FFRandonnée- Formations : <https://formation.ffrandonnee.fr/>

Dans les Alpes-Maritimes (06)

- *Brevet Fédéral Animateur de Randonnée* : 01 Stage – 12 Places – Saint-Vallier-de-Thiery - **COMPLET**
 - Tronc Commun le 10/01/2026
 - Phase Initiale les 07 & 08 mars 2026 – Phase Finale les 27 et 28 juin 2026.
- *Brevet Fédéral Animateur LC/MAC* : 01 Stage - 14 Places – Théoule-sur-Mer – **COMPLET**
 - Tronc Commun le 10/01/2026 ou le 04 avril 2026 - Antibes
 - Phase Initiale les 30 et 31 mai 2026 – Phase Finale les 12 et 13 septembre 2026.
- *Brevet Fédéral Animateur Marche Nordique* : 01 stage - 10 places – Antibes (06) - *reste 2 places*
 - Tronc Commun le 04/04/2026 ou le 06/06/2026 - Antibes
 - Phase Initiale les 05 et 06 septembre 2026 – Phase Finale les 05 et 06 décembre 2026

Le programme des formations au niveau national est consultable sur le site de la FF Randonnée- Formations : <https://formation.ffrandonnee.fr/>

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23



Les formations Techniques ou Pratiquer :

- Lecture de carte – Orientation :
 - 7 février 2026 : CONTE (06) - **Terminée**
 - 28 mars 2026 – Saint Cézaire sur Siagne (club) – **reste 5 places**
- Formation Sécurités Raquettes
 - 07 et 08 mars 2026 : St Dalmas le Selvage – **ANNULÉE faute de combattants**
- Formation Sécurités Montagne été :
 - 13 et 14 juin 2026 : St Dalmas le Selvage – **Inscription en cours**
- Formation Technique LC/MAC « Perfectionnement » : Théoule-sur-Mer
 - Samedi 25 avril 2026 : « Perfectionnement » pour les animateurs LC -12 places
 - Dimanche 26 avril 2026 : « Perfectionnement » pour les pratiquants - 12 places

D'autres journées vont être programmées au cours de l'année. Je vous invite à consulter régulièrement le site Internet du Comité Départemental de la randonnée des Alpes-Maritimes (06)

Aides pour la formation 2026

Aides au niveau Départemental (CDRP 06)

- 45% sur les formations qualifiantes (réactualisation du RI suite à la mise en place de nouvelles pratiques)
- 3 aides maximales par association toutes activités confondues sur l'année calendaire
- Soumis à condition de réussite aux formations.

Aides à l'échelon Régional (CRRP – PACA) Pour l'année 2026 :

- Participation à hauteur de 150€
- 2 aides maximales par association toutes activités confondues sur l'année calendaire
- Soumis à condition de réussite aux formations.

Reste à charge pour les associations sur un Brevet Fédéral :

- 690€ - (690*45%) – 150€ = 690€ - 310,50 – 150 = 229,50€

Prise en charge à 100% du 1er animateur dans le cadre de la création d'un club ou diversification des activités.

- CDRP06 : 45%
- CRRP-PACA : 55%

20. [INTERVENTION DE JACKY GUILLIEN Président FF Randonnée PACA](#)

Jacky GUILLIEN souligne la qualité des présentations ainsi que la pertinence des questions, remarques et commentaires formulés. Il a particulièrement apprécié que les actions du comité soient constamment pensées au service des clubs et des licenciés, rappelant que sans eux, la fédération n'a pas de raison d'être.

Il insiste sur le rôle essentiel des présidents de clubs : par leurs choix et leurs votes, ils définissent la politique générale de la fédération, notamment en matière tarifaire, comme l'augmentation décidée cette année via les responsables qu'ils mandatent pour les représenter. Il faut avoir pleinement conscience de l'importance de ces présidents dans l'orientation politique de la fédération

Il adresse ensuite ses remerciements aux bénévoles, dont la valorisation comptable présentée par le trésorier reste, selon lui, en dessous de la réalité. Leur engagement dépasse largement ce qu'ils déclarent. Il rend également hommage aux salariées, dont le rôle est véritablement vital pour le fonctionnement d'une structure comme le comité départemental.

Il s'est dit enchanté par l'initiative du « café-rencontre » destiné aux clubs non affiliés, souvent difficiles à joindre.

Il salue l'originalité d'un format à la fois ludique et convivial, particulièrement efficace pour créer du lien.

Il met en avant le travail remarquable de la CDSIN, dont l'organisation exemplaire pourrait inspirer d'autres comités.

Il félicite également la commission Séjour et se réjouit d'avoir convaincu Georges PHILIT de participer au Codir régional.

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



Il rappelle que le comité régional reste à la disposition des clubs pour relayer leurs informations concernant les manifestations. Enfin, il annonce que, bénéficiant de la confiance du siège, le comité régional organisera cette année deux événements d'envergure nationale.

- La rencontre nationale de Rando-challenge dans le Vaucluse le 5 juin.
- La finale de Coupe de France des clubs de Longe-cote le 26 septembre à Hyères.

21. Intervention de Bernard FLIPO, médecin du comité départemental.

Le docteur Bernard FLIPO est présent en qualité de médecin référent du CDRP 06 et en qualité de Vice-président du CDOS 06.

Il nous fait un retour sur la Journée nationale des médecins. Les grandes orientations de politique générale y ont été présentées. La politique mise en avant concerne principalement les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes souffrant de problèmes médicaux, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes. Toutefois, notre organisation sportive, tout en tenant compte de ces publics, devrait conserver comme mission première la prévention.

La question des certificats médicaux, notamment leur extension aux mineurs, a également été évoquée, tout comme la formation des animateurs et des accompagnants. La pratique avec bâtons dynamiques, dont les bénéfices ont été scientifiquement démontrés, a par ailleurs fait l'objet d'un long exposé.

En qualité de représentant du CDOS 06, Bernard FLIPO nous informe que le comité propose des formations aux salariés/adhérents et/ou salariés des clubs. Ces formations sont agréées et peuvent bénéficier d'une prise en charge au titre du CPF.

En conclusion, Bernard FLIPO revient sur un message de prévention. Si le sport-santé destiné aux publics âgés, malades ou en situation de handicap constitue une évidence sociale, la pratique sportive dès le plus jeune âge permet de construire une société entreprenante, optimiste, dotée d'un fort sens de la collectivité et du partage. Pour approfondir ce message, Bernard Flipo anime des réunions sur ce thème et se tient à la disposition des clubs intéressés.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE À 13 h 10

Philippe TORT

Président du comité Départemental
De Randonnée des Alpes-Maritimes

Anne-Marie MARQUET

Secrétaire Générale du comité Départemental
De Randonnée des Alpes-Maritimes